

# AIDES SO LA VILLE



Les aides du Centre communal  
d'actions sociales

Les aides du département  
Solidarité et Attention à tous

L'épicerie sociale La Pause

# CIALES, VOUS ACCOMPAGNE

## TROIS QUESTIONS À MONSIEUR LE MAIRE

**Monsieur le maire, vous avez souhaité faire un focus sur les dispositifs solidaires dans cette édition, pouvez-vous nous dire pourquoi ?**

Depuis bientôt un an, le monde vit au rythme d'une crise qui a terriblement bouleversé la vie de chacun d'entre nous. On ne souvient presque plus de ce qu'était la vraie vie, celle de l'avant Covid, lorsque nous étions libres de circuler. Nous l'avons fait d'abord par solidarité envers les plus vulnérables. Le problème des crises profondes, c'est leur capacité à creuser les inégalités et à durer dans le temps. Le confinement a eu des incidences sur la scolarité de notre jeunesse, sur l'état psychologique des étudiants, sur la situation inquiétante des plus précaires. Il me semblait donc primordial de rappeler que les collectivités territoriales n'ont jamais cessé d'être en alerte, à l'écoute et en capacité de répondre aux urgences du gouvernement. Les règles changent ou évoluent inlassablement, les attentes et les besoins aussi. Depuis le premier confinement, nous avons informé et accompagné, répondu sur les masques à domicile pour les plus fragiles, en ville et dans les écoles, aménagé nos équipements, soutenu les médecins, infirmières et pharmaciens, organisé des tests de dépistages. Et nous sommes prêts à accueillir un centre si l'Agence Régionale de Santé le souhaite.

**Le centre communal d'action sociale est au cœur de cette organisation. Pourquoi ?**

Le Centre Communal d'Action Sociale regroupe les principaux services de solidarité. Il est le lien entre la population et nos partenaires que sont la Préfecture, le Département, la Caisse d'Allocation Familiale et les associations caritatives locales. Mais il est important de parler plus généralement de la Maison des Services au Public, car elle intègre plusieurs champs d'actions comme le logement ou le handicap et vise des cibles spécifiques comme les seniors. La Maison des Services au Public répond à une préoccupation majeure qu'est la nécessaire proximité de l'accompagnement. Quand bien même la dématérialisation des actes et procédures se généralise, il est important de pouvoir recevoir, écouter et conseiller. Ce qui ne nous empêche pas parallèlement d'agir contre la fracture numérique par de la sensibilisation et la mise en place d'outils. Je rappelle que nous avons dédié un



agent aux questions de santé avant le début de la crise sanitaire. Pour autant, nous ne pourrions répondre à toutes les sollicitations sans le concours incontournable des acteurs locaux qui réalisent un travail important quotidiennement.

**Justement, quels sont ces acteurs et associations dont vous nous parlez ?**

Il y en a plusieurs. Bien sûr, les associations à caractère social sont celles qui agissent le plus. Mais il y a des associations culturelles ou sportives qui œuvrent aussi à travers la mise en place de distribution comme avec l'opération «Comme au restaurant» organisée avant les fêtes par l'association Solidarité sans couleur avec le soutien des jeunes du quartier, en lien avec La Sauvegarde, les bailleurs et les centres sociaux ou dans le cadre de grandes opérations comme le Téléthon pour lequel les Lents Beaux et le Lions Club Éragny Boucle de l'Oise se sont généreusement impliquées. Évidemment, celle qui agit 365 jours dans l'année est l'épicerie sociale. Sa présidente et ses bénévoles réalisent un travail remarquable de collecte et de distribution. Mais pas seulement, La Pause est aussi un lieu d'écoute, de conseil et d'orientation. Ils ont été particulièrement mobilisés durant le premier confinement et depuis ont mis en place un protocole pour continuer à distribuer les denrées alimentaires, priorité absolue du moment. Il y a à Éragny-sur-Oise des actions solidaires permanentes. Elles fonctionnent car les acteurs font eux-mêmes preuve de solidarité entre eux, la Ville venant en soutien de ces initiatives.



## LES AIDES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS est un lieu qui reçoit et accompagne les éragniens pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale qui peuvent les toucher au cours de leur vie.

- **Il accueille et informe** les usagers pour les orienter vers les différentes aides sociales.
- **Il aide** les demandeurs à constituer leurs dossiers de demande d'aide financière afin de faire valoir leurs droits.
- **Il soutient** les administrés dans les situations d'urgence.
- **Il travaille en étroite collaboration** avec les services municipaux, la Préfecture, la CAF, la CPAM, les bailleurs, le conseil départemental du Val-d'Oise et les associations caritatives locales.

### UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ AUTONOME

Le CCAS est un établissement public administratif communal qui dispose d'un budget. Il est géré par un conseil d'administration présidé par Monsieur le Maire et composé à parité d'élus locaux et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale. À Éragny, le conseil d'administration du CCAS se compose de quinze membres, renouvelés lors de chaque nouveau mandat municipal. Sa vice-présidente est Chantal Baggio, adjointe au maire chargée des Affaires générales, du Personnel

#### Où trouver le CCAS ?

**Maison des Services au public**  
6 rue des Belles Hâtes.

🕒 Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h15

☎ 01 34 33 50 33

communal, de l'Action sociale et de la Santé. Au quotidien, une équipe de quatre agents reçoit les usagers sur rendez-vous.

### LES ASSOCIATIONS LOCALES, DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES



L'épicerie sociale La Pause, maillon essentiel dans l'accompagnement des éragniens, accompagne les familles en difficulté passagère en leur proposant des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût. L'accès se fait après une évaluation sociale, réalisée par les travailleurs sociaux référents de la situation, comme le SSD, du CCAS ou d'autres institutions comme la CAF ou le Hameau. La Pause est un lieu d'accueil, où la discussion et l'interactivité entre les bénévoles et les usagers jouent un rôle central. En 2020, alors que la

crise sanitaire a privé de nombreuses familles d'une partie de leurs ressources, les bénévoles ont redoublés d'efforts, non seulement pour distribuer les denrées nécessaires, mais également pour prodiguer astuces et conseils en matière d'alimentation et de consommation. Près de cinquante familles étaient reçues chaque semaine durant la première période de confinement. Le protocole d'accueil spécifique qui a été mis en place depuis le printemps donne aux bénéficiaires la possibilité de récupérer leurs produits en toute sécurité et d'échanger de façon privilégiée avec les bénévoles. Des partenariats sont aussi engagés ente le CCAS et le Secours Catholique et le Secours Populaire.

# LES DIFFÉRENTS TYPES D'AIDES PROPOSÉES PAR LE CCAS

➤ La liste des aides présentées dans cet article n'est pas exhaustive.

## Les aides sociales légales

Ce sont des aides versées par d'autres institutions que la commune, pour lesquelles le CCAS assure uniquement l'instruction administrative : aide à la constitution des dossiers et transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande (Département, État, CAF...)

**Aide sociale à l'hébergement (ASH) et obligation alimentaire**

➤ Pour financer l'accueil en établissement d'un proche âgé.

**Dossier de revenu de solidarité active (RSA)**

➤ Revenu minimum pour les personnes privées d'emploi et complément de revenu en cas de reprise d'activité. Versé par la CAF au titre du Département.

**Évaluation des situations de vulnérabilité**

➤ Signalement et aide à la mise en place de mesures de protection juridique : sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle.

**Regroupement familial**

➤ Pour les personnes étrangères, non européennes, qui bénéficient d'un titre de séjour en France et qui souhaitent voir leur famille les rejoindre. Cette procédure se fait par le biais de l'OFii (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

**Domiciliation**

➤ Permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations (en fonction de plusieurs critères).

Toute demande d'aide sociale doit être formalisée auprès du CCAS de la Ville. Un dossier contenant tous les renseignements et pièces justificatives doit être constitué afin de permettre aux travailleurs sociaux d'évaluer la situation du demandeur. Les critères pris en considération peuvent varier selon le type d'aide demandé : état civil, lieu de résidence, situation familiale, conditions de ressources...

Une fois le dossier examiné par les instances compétentes, les demandeurs sont informés de l'accord ou du refus de l'institution d'octroyer la prestation. Ils peuvent engager un recours gracieux puis contentieux, si la décision ne leur convient pas.

## Les aides sociales facultatives, versées par le CCAS

En complément des dispositifs légaux, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Grâce à sa politique sociale de proximité, il peut intervenir avec réactivité sous la forme de prestations remboursables ou non.



**Aide sociale d'urgence**

➤ Pour la prise en charge directe d'une situation passagère difficile

**Aide au paiement des frais d'énergie**

➤ Électricité Eau Chauffage Gaz

**Aide au paiement des frais d'assurance habitation, frais d'obsèques**

**Aide au paiement des frais de cantine**

➤ Pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la Commune.

**Aide à la mutuelle**

➤ Pour bénéficier de la couverture santé à moindre coût.

**Compléments aux aides de droits communs**

**Aide au loyer, dette locative, charges de copropriété**

**Aide au paiement des frais de garde et/ou de loisirs ou de séjours scolaires ou extra-scolaire**

**Aide aux frais de santé**

**Aide à la formation**

# LES AIDES DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ ET ATTENTION À TOUS

Le département Solidarité et Attention à Tous regroupe le pôle senior, le service handicap et le service logement et habitat. Il propose un panel de services et accompagne les usagers dans leur démarches administratives.

## Où trouver le département Solidarité et Attention à Tous ?

Maison des Services au public  
6 rue des Belles Hâtes.

🕒 Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h15

☎ 01 34 33 50 40



## À DESTINATION DES SENIORS : ACCOMPAGNER ET FAIRE PARTICIPER

Véritable centre de ressources et d'information pour les personnes de plus de 60 ans et leur famille, le pôle seniors offre accueil, écoute, orientation et conseil. Il propose des dispositifs essentiels et adaptés au quotidien de nos aînés :

- **Le service du portage de repas** est mis en place à la demande des seniors ou de leurs familles en lien avec la maison Leroux à Herblay. Les repas sont confectionnés et livrés du lundi au vendredi par le prestataire. Le coût de ce service est défini lors de la demande, en fonction des revenus et des aides perçues par le bénéficiaire.
- **Le service transport** est assuré par un agent municipal grâce au minibus de la ville. Il permet aux seniors de se déplacer suivant un parcours défini plusieurs fois par semaine pour effectuer les sorties essentielles. En raison de la crise sanitaire, des modifications sur l'organisation habituelle du service sont à prévoir.
- Les équipes du service se chargent de **la mise à jour du fichier des personnes vulnérables et du dispositif Allô veille**. Chaque senior ou sa famille peut inscrire une personne dans le fichier des personnes vulnérables, si elle vit seule par exemple ou si les sorties et les contacts sont limités. Des appels réguliers ou des passages au domicile sont ainsi mis en place afin de rompre l'isolement et effectuer une surveillance en cas de besoin. Lors du premier confinement, les agents ont ainsi effectué régulièrement

des appels afin de s'assurer qu'ils n'étaient pas en difficulté.

- Chaque année, **de nombreuses animations ou des ateliers sont organisés à destination des seniors** : la Journée Bien-être en octobre propose une conférence sur un thème spécifique (le maintien à domicile, la mémoire...) avec un déjeuner et divers ateliers, les Thés dansants devenus un rendez-vous, des sorties variées (France miniature, musées, théâtres...) mais également de nombreux ateliers (informatiques, mémoire, cafés rencontre...).

📞 **Le pôle Senior : 01 34 40 65 42**

### Aides sociales existantes

Ces aides sont versées par le Département. Le CCAS peut aider à la constitution des dossiers (compilation des pièces justificatives) et à leur transmission.

- Aides à domicile,
- Allocation personnalisée d'autonomie (Apa),
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa),
- Allocation supplémentaire d'invalidité (Asi),

## LE LOGEMENT : INFORMER ET TROUVER DES SOLUTIONS

Le service logement et habitat enregistre et instruit chaque année plus de quatre cent demandes alors qu'il ne maîtrise qu'une centaine de place sur les deux mille logements sociaux existants sur la ville.

Le dépôt des dossiers s'effectue uniquement sur rendez-vous. La liste des pièces à fournir pour réaliser votre demande est disponible dans les accueils ainsi que sur le site internet de la Ville dans la rubrique logement. Les demandes ou leurs renouvellements doivent se faire chaque année afin de ne pas perdre de place sur les listes d'attente (démarche réalisable en ligne). En effet, la demande étant plus importante que l'offre, les délais d'attente restent longs (trois ans minimum). Si toutefois vous avez des questions, vous pouvez contacter le service au numéro indiqué en bas de l'article. Les agents du CCAS peuvent intervenir également en prévention des expulsions auprès des commissions



locales d'impayés de loyers. Ils informent sur les droits et les obligations des locataires et peuvent vous accompagner dans vos démarches. Le service est un interlocuteur privilégié reconnu par la réfecture et les bailleurs sociaux.

### Aides sociales existantes

Le CCAS peut prendre le relai dans le cadre des procédures d'expulsion, des aides sociales peuvent être accordées, sous certaines conditions. En cas de grandes difficultés financières, le dépôt d'un dossier de surendettement peut être possible

**Le service Logement :**  
01 34 40 50 47  
(prise de rendez-vous)



## EN FAVEUR DU HANDICAP : RENFORCER LA SENSIBILISATION ET L'INCLUSION

Au-delà des obligations légales encadrées par la loi de 2005, la Ville a mis en place des actions pour améliorer le quotidien et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Grâce au travail mené depuis plusieurs années par le service handicap, les partenaires locaux, la Commission communale d'accessibilité (CCA) et la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA), la Ville a défini ses priorités en matière d'inclusion des adultes et enfants en situation de handicap.

• **Mise aux normes des équipements** et travaux d'accessibilité. Tous travaux de rénovation ou de construction prennent désormais en compte la norme PMR. En 2020 des places de parking PMR ont été créées à l'impasse des Rosiers, les sanitaires de l'école des Dix Arpents ont été rénovés incluant un sanitaire PMR et le système incendie du Centre technique municipal a été mis aux normes par l'ajout de flash lumineux sur les zones d'accès aux personnes malentendante.

• **Un travail de sensibilisation** est également mené auprès des jeunes avec une Journée handicap proposée en mai à destination des collégiens. A travers des ateliers (handibasket, torball, handivélo, initiation à la langue des signes), les jeunes sont mis en situation de handicap leur permettant de mieux comprendre les difficultés qui peuvent être rencontrées au quotidien.

**Le service Handicap :**  
01 34 40 65 42